



**DEMANDE D'INSCRIPTION POUR LES
ECOLES DE LA FERTE SAINT-AUBIN**

ENFANT NON FERTESIEN

ANNEE SCOLAIRE /

NOM DE L'ENFANT Prénom

Date de naissance

Responsable légal (Nom – Prénom – Adresse)
.....

Adresse

Téléphone : Téléphone Professionnel :

Ecole où devrait être scolarisé l'enfant :

Ecole demandée à La Ferté Saint- Aubin :

Niveau ou classe :

MOTIFS DE LA DEMANDE selon les termes de l'article L. 212-8 du Code de l'Education annexe à l'ordonnance N° 2000-549 du 15 juin 2000.

(1) **Activité professionnelle des deux parents si la commune de résidence n'assure pas la restauration et la garde des enfants ou l'une des deux prestations** (joindre les attestations des employeurs).

(1) **Etat de santé de l'enfant** nécessitant une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés (joindre une attestation établie par le médecin de la santé scolaire).

(1) **Présence d'un frère ou d'une soeur dans une école maternelle ou élémentaire de la Ville de La Ferté Saint-Aubin.**

(1) **Déménagement** – Date du déménagement

AUTRE MOTIFS :

.....
.....
.....
.....
.....

A, le
signature du responsable légal,

(1) cocher la case correspondante

PARTIE A REMPLIR PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE RESIDENCE :

1 – J'atteste que la Commune de n'a pas une capacité d'accueil suffisante pour recevoir l'enfant (Nom – prénom)

et je prends acte de l'obligation, pour la commune de de participer aux charges supportées par la Ville de La Ferté Saint-Aubin au titre de cet enfant dans les conditions définies ci-dessous.

2 – J'atteste que la Commune de résidence a une capacité d'accueil suffisante pour recevoir l'ensemble des enfants qui résident sur son territoire :

a) Je donne toutefois mon accord à la scolarisation dans une école de La Ferté Saint-Aubin de l'enfant (Nom -Prénom) :

et je prends acte de l'obligation, pour la commune de de participer aux charges supportées par la Ville de La Ferté Saint-Aubin au titre de cet enfant dans les conditions définies ci-dessous.....

b) Dans l'hypothèse où l'enfant (Nom – prénom) correspond bien à l'un des 3 cas de dérogation énoncés en page 1 à mon accord prévus par la Loi :

Je prends acte de l'obligation, pour la commune de de participer aux charges supportées par la Ville de La Ferté Saint-Aubin au titre de cet enfant dans les conditions définies ci-dessous.....

3 – J'atteste que la commune de a une capacité d'accueil suffisante pour recevoir l'ensemble des enfants qui résident sur son territoire et que je ne donne pas mon accord à l'inscription dans une école de La Ferté Saint-Aubin de l'enfant (Nom -prénom) :

ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DE RESIDENCE

Pour les cas ci-dessus énoncés aux paragraphes 1 et 2, je prends acte de l'obligation pour la commune de de participer aux charges supportées par la Ville de La Ferté Saint-Aubin, à hauteur de euros (*) par enfant, en application de l'article L.212-8 du Code de l'Education annexe à l'ordonnance n° 2000-549 du 15 juin 2000 et de la délibération du Conseil Municipal n° du

A, le
signature du Maire et cachet

(*) à réactualiser chaque année

DECISION DU MAIRE DE LA VILLE DE LA FERTE SAINT-AUBIN

ACCORD

REFUS

Les frais de fonctionnement seront supportés par la Ville de La Ferté Saint-Aubin.

A La Ferté Saint-Aubin, le